

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2025

Délibération DCS 2025-10

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 16 avril 2025**

Date de convocation : **08 avril 2025**

Heure de début de séance : **18h05**

Secrétaire de séance : **Mme Martine Caron**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize avril, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

Mmes et Mrs : Mmes et Mrs : Philippe Fagoo ; Philippe Carpentier; Stéphane Delaporte ; Yves Cottard ; Michel Million ; Christian Carrette ; Frédéric Carpentier, Roger Delaruelle ; Philippe Blanchard ; Marcel Chaneac ; Jean-Pierre Destombes ; Martine Caron ; Yves Gautier ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Daniel Godefroy ; Bruno Defever ; Benjamin Bizet; Yves Vieil ; Raymond Nieto, Jean-Claude Gout ; Jean-Michel Cherault ; Cyrille Cleuet ; Valérie Bauduin, Thomas Soufflet ; Alain Soufflet, Fabrice Beaucourt ; Gérard Prouillet ; Frédérick Boquet ; Murielle Fimes ; Philippe Lefevre; Gauthier Nancelle ; Jean Obry ; Lydia Doinel ; Jean-Louis Gardel ; Brigitte Devismes ; Eymeric Bizet ; François Lobry ; Michel Choisy ; Jean-Pierre Cozette ; Jacky Massies ; Benoit Vansteenkiste ; Bruno Caron ; Christophe Dumont (*suppléant)

Représentés : **Pouvoir** de Valérie Boitel à Michel Millon, de Roger Parzybut à Jean-Marie Carré ; de Bruno Legrand à Frédérick Boquet, d'Aurore Ramu à Cyrille Cleuet

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

L'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération du conseil syndical du 05/12/2024 approuvant le budget primitif 2025,

Vu la délibération du conseil syndical du 16/04/2025 approuvant le compte financier unique 2024,

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2025 du budget principal,

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le budget supplémentaire comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section fonctionnement	49 787.84€	49 787.84€
Section investissement	413 228.80€	413 228.80€

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
001/001	Excédent antérieur reporté	Invest.	R				0,00 €	233 062,62 €	233 062,62 €
1675/041	Dettes afférentes aux PPP	Invest.	D				0,00 €	179 666,18 €	179 666,18 €
1678/041	Autres dettes condit° particul.	Invest.	R				0,00 €	179 666,18 €	179 666,18 €
2031/20	Frais d'études	Invest.	D				2 670,63 €	5 000,00 €	5 000,00 €
2032/20	Frais de recherche et de dév.	Invest.	D				0,00 €	40 500,00 €	40 500,00 €
2051/20	Concessions, droits similaires	Invest.	D				24 952,80 €	1 000,00 €	1 000,00 €
2121/21	Terrains nus	Invest.	D				1 822,24 €	5 000,00 €	5 000,00 €
21311/21	Bâtiments d'exploitation	Invest.	D				0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
21561/21	Service de distribution d'eau	Invest.	D				28 086,54 €	35 000,00 €	35 000,00 €
2181/040	Install. générales, agenc., am..	Invest.	R				0,00 €	500,00 €	500,00 €
2182/21	Matériel de transport	Invest.	D				0,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
2183/21	Matériel de bureau et info.	Invest.	D				1 126,50 €	2 000,00 €	2 000,00 €
2315/23	Install., mat. et outill. tech.	Invest.	D	63			0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
2315/23	Install., mat. et outill. tech.	Invest.	D	64			0,00 €	710 000,00 €	710 000,00 €
2315/23	Install., mat. et outill. tech.	Invest.	D	66			0,00 €	303 000,00 €	303 000,00 €
2315/23	Install., mat. et outill. tech.	Invest.	D	65			0,00 €	520 000,00 €	520 000,00 €
2315/23	Install., mat. et outill. tech.	Invest.	D				102 486,87 €	-1 498 937,38 €	-1 498 937,38 €

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
002/002	Excédent antérieur reporté	Fonc.	R				0,00 €	49 787,84 €	49 787,84 €
604/011	Achats d'études, prestations d..	Fonc.	D				6 191,98 €	4 000,00 €	4 000,00 €
6061/011	Fourn. non stockables (eau, én..	Fonc.	D				89 104,59 €	68,84 €	68,84 €
6063/011	Fourn. d'entretien et de petit..	Fonc.	D				66,65 €	3 000,00 €	3 000,00 €
6071/011	Compteurs	Fonc.	D				19 392,70 €	3 000,00 €	3 000,00 €
61521/011	Bâtiments publics	Fonc.	D				5 695,17 €	5 000,00 €	5 000,00 €
6156/011	Maintenance	Fonc.	D				12 559,80 €	5 000,00 €	5 000,00 €
618/011	Divers	Fonc.	D				6 452,72 €	3 000,00 €	3 000,00 €
6336/012	Cot. au centre national et aux..	Fonc.	D				3 199,09 €	1 000,00 €	1 000,00 €
6378/011	Autres taxes et redevances	Fonc.	D				40 113,06 €	16 000,00 €	16 000,00 €
6475/012	Médecine du travail, pharmacie	Fonc.	D				215,00 €	200,00 €	200,00 €
675/042	Valeurs comptables des élément..	Fonc.	D				0,00 €	500,00 €	500,00 €
6811/042	Dot. aux amort./immo. incorp. ...	Fonc.	D				-191,00 €	0,00 €	0,00 €
6815/68	Dot. aux prov./risques et char..	Fonc.	D				0,00 €	9 019,00 €	9 019,00 €
701251/70	Redevance prélèvement ressourc	Fonc.	R				42 310,38 €	49 500,00 €	49 500,00 €
701261/70	Redevance sur la consommation	Fonc.	R				0,00 €	-50 000,00 €	-50 000,00 €
775/77	Pdts des cessions d'éléments d..	Fonc.	R				0,00 €	500,00 €	500,00 €

*S.-B. : Semi-budgetaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Adopte le budget supplémentaire pour l'exercice 2025 du budget principal

Membres en exercice :	83	Votants :	49
Présents :	45	Pour :	49
Absents :	38	Contre :	00
Pouvoir :	04	Abstention :	00

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 080-200096030-20250416-DCS2025_10-DE

S²LOW

Pour extrait conforme
Le Président, Jean-Marie CARRE

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Carre', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS' around the perimeter and 'DIRECTION DE LA SEINE-SAINT-DENIS' in the center.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 17/04/2025 et transmission par voie dématérialisée le 17/04/2025.
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le



ID : 080-200096030-20250416-DCS2025_10-DE

